

RAPPORT
N° 2012/O1/035

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2012

REUNION DES 22 ET 23 MARS

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

**MARCHE RELATIF AUX PRESTATIONS DE FORMATION
DE SECURITE ET D'OBTENTION DE PERMIS
DE CONDUIRE A FOURNIR PAR UNE AUTO-ECOLE
A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux prestations de formation de sécurité et d'obtention de permis de conduire à fournir par une auto-école à la Collectivité Territoriale de Corse.

NATURE DE LA PRESTATION

L'appel d'offres concerne les formations fournies par une auto-école en vue de permettre à des personnels techniques de la Collectivité Territoriale de Corse d'obtenir des permis de conduire de catégorie B, EB, C et EC et de satisfaire aux obligations de sécurité des conducteurs routiers de marchandises ou de personnes (Formation Initiale Minimum Obligatoire - FIMO et Formation Continue Obligatoire - FCO) conformément à la réglementation en vigueur.

FORME DU MARCHÉ

Le marché a été passé sous la forme d'un marché à bons de commande, décomposé en 3 lots, en application de l'article 77.I du Code des Marchés Publics.

Le montant du marché par lot est :

1. Pour le lot 1 - FCO conducteurs de personnes et de marchandises :

- minimum : 27 300 € HT
- maximum : 38 500 € HT

2. Pour le lot 2 - FIMO de conducteurs de marchandises :

- minimum : 33 150 € HT
- maximum : 39 000 € HT

3. Pour le lot 3 - obtention des permis B, EB, C et EC :

- minimum : 75 000 € HT
- maximum : 125 000 € HT

DUREE D'EXECUTION

La durée du marché est fixée à 24 mois à compter de la date qui sera notifiée au titulaire lors de la notification du marché.

PROCEDURE DE CONSULTATION

La procédure de consultation est celle d'un appel d'offres ouvert européen. Art 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 5 août 2011 sur les supports de publicité suivant :

- BOAMP
- JOUE
- LE PETIT BASTIAIS
- LE JOURNAL DE LA CORSE
- SITE CTC

La date limite de remise des offres a été fixée au 22 septembre 2011 à 16H00. A cette date, seule l'auto-école GUIDA CORSA a déposé une offre.

CRITERES DE JUGEMENT

Le jugement de l'offre a été effectué selon les critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

Capacités professionnelles, techniques et financières.

Critères de jugement des offres :

1. Valeur technique (pondération : 60 %)
2. Prix (pondération : 40 %)

ANALYSE DES OFFRES

Les formations proposées par la Guida Corsa (Permis, FIMO, FCO) correspondent aux exigences des clauses techniques du CCP en terme de respect de la réglementation en vigueur, de durée, de programmes pédagogiques et de planification.

L'auto-école GUIDA CORSA met à la disposition de la Collectivité Territoriale de Corse :

- Des intervenants qualifiés avec une expérience professionnelle solide (+ de 10 ans) et reconnue,
- Des véhicules en bon état de marche adaptés aux prestations demandées,
- Deux circuits privés comportant des pistes d'évolution pour les groupes « lourd » (permis E et EC),
- Des salles de cours équipées de matériels vidéoprojecteurs, de postes informatiques avec accès internet, de postes téléphoniques,
- Des programmes de formation conformes à la réglementation en vigueur dispensés par des moyens modernes et pratiques,
- Un dispositif d'évaluation complet et pertinent.

Le candidat GUIDA CORSA obtient une note globale de 17/20 et une note pondérée de 10,20.

CRITERE N° 2 « Prix » - Pondération 40 % :

Le prix du candidat GUIDA CORSA est inférieur de 17,75 % par rapport à l'estimation de l'administration.

Par ailleurs, la proposition financière inclut le coût de la carte de qualification professionnelle de conducteur routier et de l'examen du code de la route conformément aux exigences tarifaires du maître d'ouvrage.

Le candidat GUIDA CORSA obtient une note globale de 20/20 et une note pondérée de 8.

Au regard de ce qui précède, la Commission d'Appel d'Offres du 8 décembre 2011 a décidé d'attribuer le marché à la SARL GUIDA CORSA pour l'ensemble des lots.

Je vous propose par conséquent de m'autoriser à signer et à exécuter le marché et tous les actes afférents à ce dossier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET
EXECUTER UN MARCHÉ CONCERNANT LES PRESTATIONS
DE FORMATION DE SECURITE ET D'OBTENTION DE PERMIS DE CONDUIRE
A FOURNIR PAR UNE AUTO-ECOLE A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE CORSE

SEANCE DU

L'An deux mille douze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** le décret du n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché à bons de commande relatif aux prestations de formation de sécurité et d'obtention de permis de conduire à fournir par une auto-école à la Collectivité Territoriale de Corse avec la SARL GUIDA CORSA attributaire des lots suivants :

Lot 1 - FCO conducteurs de personnes et de marchandises :

- minimum : 27 300 € HT
- maximum : 38 500 € HT

Lot 2 - FIMO de conducteurs de marchandises :

- minimum : 33 150 € HT
- maximum : 39 000 € HT

Lot 3 - obtention des permis B, EB, C et EC :

- minimum : 75 000 € HT
- maximum : 125 000 € HT

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI